



## **Déclaration liminaire de la FSU CSA (Comité Social d'Administration) du 19 juin 2023**

Suite aux événements relayés dernièrement dans la presse locale et relatifs aux atteintes à la laïcité dans des établissements scolaires des Alpes Maritimes, la FSU tient à apporter tout son soutien aux équipes mises sous le feu des projecteurs et salue l'investissement au quotidien des personnels dans les écoles et les établissements. Nous rappelons aussi que nous ne transigeons pas avec les principes de laïcité, et ce quelle que serait la religion concernée, loin des enjeux politiques et d'éventuelles instrumentalisation.

Nous tenons aussi aujourd'hui à relayer de manière très solennelle auprès de la représentante du gouvernement le mécontentement très fort de la grande majorité de nos collègues.

Les fonctionnaires comme les salariés du secteur privé sont toujours opposés à cette réforme des retraites. Les organisations syndicales ont pourtant mis sur la table lors des discussions de nombreuses pistes de réflexion mais la négociation a été ouvertement refusée et c'est donc une réforme injuste et brutale qui est maintenant à l'œuvre. Cette réforme aura dans nos métiers un effet dévastateur au regard des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader d'année en année. Le nombre de démissions, de demandes de ruptures conventionnelles ou d'arrêts maladie sont en hausse, témoins aussi d'une situation qui se dégrade.

Également l'exaspération et défiance de nos professions car la revalorisation de 10 % pour tous sans contrepartie qui a été l'engagement du candidat Macron entre les deux tours de l'élection n'est pas tenu. Les sommes budgétées pour la partie « socle » (augmentations sans contrepartie) ne permettent qu'une augmentation en moyenne de 5,5% et principalement en début de carrière sans pour autant permettre à un enseignant débutant de ne pas être en dessous des 2 000 euros nets (1729 ou 1819 nets) comment faut-il dire une arnaque de plus, une tromperie de plus, un mépris de plus...En tout état de cause pour que la promesse soit tenue il faut au budget 3,6 milliards en année pleine ! Et même si on peut être satisfait de l'accélération des fins de carrière pour l'heure le compte n'y est pas et ce ne sont pas les annonces du 12 juin à la fonction publique qui vont inverser les choses malheureusement.

L'ensemble des agents verront le point d'indice augmenter de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agents des catégories C et B, passés aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution

supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Il ne faudra pas au passage oublier de revoir les grilles de nos collègues non-titulaires et de ceux de la formation continue des adultes. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat en « *one shot* » sera versée à la moitié des agents mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale.

Nul doute que ces mesures ne créeront pas le choc d'attractivité pourtant revendiqué par le Ministre et le recours massif à des contractuels va se poursuivre, ce qui n'est pas admissible.

Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour ! Une telle mesure aurait comme avantage d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite. En outre, ceci contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction publique qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures.

Face à l'insuffisance de ces mesures, la volonté de notre employeur de nous faire travailler plus pour gagner plus est inacceptable. C'est pour cela que l'ensemble des organisations syndicales est opposé au Pacte qui en plus va dénaturer nos métiers et entraîner les personnels vers une fonction publique de contrat alors que nous défendons une fonction publique de carrière. Nous y reviendrons dans le point 4 de l'ordre du jour.

Dans la même veine la volonté de nous obliger à nous former sur notre temps de congé est hallucinante et montre à quel point notre employeur méconnaît le métier d'enseignant ou serait-ce là encore du mépris pour les personnels.

Les personnels de ce ministère ont besoin de pouvoir exercer leurs métiers et plus particulièrement le cœur de leurs métiers sans en être empêchés par des conditions de travail dégradées ou des injonctions qui dénaturent complètement le sens de notre travail comme la nouvelle réforme de la voie professionnelle. Réforme, qualifiée de « managériale » par Carole Grandjean elle-même, qui méprise de manière inégalée les élèves issus des milieux les plus défavorisés et les enseignants.